



N° 27.299.23/32

DATE DE
CONVOCAATION

19 juin 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 26

Objet :

Eure Aménagement
Développement –
Extension du Complexe
Sportif Approbation du
CRAC 2022

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Jocelyne DUCHESNE, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LATOUCHE Christophe à Mme DAMERON Florence
Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr JEANNE Emeric à Mr WATEL Patrik
Mme BOULAT-DAUFRESNE Brigitte à Mme VALOUR Géraldine
Mme MOURAUD Claire à Mr TANQUEREL Jean Luc

Absents :

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

Mme Florence PIQUET a été élu secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 13 septembre 2021, actant le contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage confié à Eure Aménagement Développement,

Vu les délibérations du 3 octobre 2022 et du 5 décembre 2022, attribuant les lots de marchés,

Vu les délibérations du 3 octobre et du 5 décembre 2022, actant les avenants 1 et 2 au contrat

Considérant le document fourni par Eure Aménagement Développement retraçant les opérations de l'année 2022,

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER le Compte Rendu Annuel d'activités 2022 délivré par Eure Aménagement Développement, ci-joint annexé.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

